RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A&D MADELAINE
Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros
Siège social : BRECEY (50370), 3 place de l'Eglise
RCS COUTANCES 827 629 171

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 14 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le quatorze octobre,

A 14 heures,

Au siège social,

Le soussigné, Monsieur Damien MADELAINE, associé unique de la société A&D MADELAINE, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros dont le siège social est à BRECEY (50370), 3 place de l'Eglise,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

La Mairie de la commune de BRECEY a procédé à la modification d'adresse du siège social de la société A&D MADELAINE.

En conséquence, l'associé unique décide de transférer le siège social de la société à BRECEY (50370), 4 place David Henry, et ce, à effet ce jour.

D.M.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, en conséquence de la décision précédente, décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit :

« **ARTICLE 3 – SIEGE SOCIAL**

Le siège de la société est fixé à **BRECEY (50370) – 4 place David Henry**.

Le transfert du siège social relève d'une décision de l'associé unique ou d'une décision extraordinaire des associés.

Toutefois, le gérant peut transférer le siège social dans tout autre endroit de la même ville et modifier les statuts en conséquence, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale. »

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au cabinet d'avocats VOCA CONSEIL, sis à [redacted] porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales, toutes signatures et régulariser toutes copies certifiées conformes.

CLOTURE

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

[redacted]

Monsieur Damien MADELAINE

D.M.